

Baisse du tarif de la pige dans la presse

Par Berthod Anne, le 07/12/2017 à 19:16

Bonsoir,

je suis journaliste pigiste régulière depuis une quinzaine d'années pour un journal qui vient de me signifier la baisse du tarif de la pige au feuillet. Est-ce légal ?

Par **P.M.**, le **07/12/2017** à **20:02**

Bonjour,

Si vous avez un contrat, l'employeur ne peut pas le modifier unilatéralement...

Par Berthod Anne, le 07/12/2017 à 20:34

Merci pour votre réponse.

Il n'y a pas de contrat pour les pigistes, mais la feuille de salaire régulière ne fait-elle pas droit en matière salariale ?

Par P.M., le 08/12/2017 à 18:26

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...